

Rapport d'activité

MPEVH

Année 2020



Maison du Peuple d'Europe asbl
72, rue de l'Allée Verte - Bruxelles 1082
Tel: 0485 925 681 - info@mpevh.be - <http://mpevh.be>
Banque : BE14 1030 2962 5383- N° Entr. 0521.710.837

Sponsored by



Rapport d'activité

MPEVH Activités-Année 2020

Sommaire

Introduction	p 3
11 juillet 2020 - L'AG change les Statuts de la MPEVH	p 4
Énumération des actions menées en 2020	p 4
Les formations dans le cadre des BRI-Co	p 4
Deuxième formation - test- des Bri-Co	p 5
Première formation aux alternatives aux GAFAM	p 6
Les BRI-Co	p 8
Brico Cité Moderne	p 8
Brico de Laeken	p 10
Régularisation maintenant !!!	p 11
Don Adriana Longoni pour les squats habités par des personnes sans titre de séjour	p 12
Distribution de colis alimentaires	p 14
Action de soutien aux squats occupés et aux occupations politiques des personnes sans-papiers	p 15
Pour une réelle démocratie participative et/ou directe	p 16
Le projet « Tou-te-s à Table »	p 18
Climat & Accord de Libre Échange	p 19
Participation de la MPEVH à la Coalition belge pour le Climat	p 19
Annexe : Pays riches et importations	p 20
Annexe : historique des luttes contre les ALE	p 21
Participation à la Coalition Stop UE-Mercosur	p 21
Nécrologie	p 22

Introduction

L'année 2020 a été une année spéciale. Le calendrier des actions prévues a dû être modifié en raison de la pandémie liée au coronavirus et les confinements plus ou moins déclarés comme tels qui en ont suivis. Les jours prévus pour la réalisation de plusieurs activités se sont ainsi trouvés soit inclus dans la période du premier confinement, comme Welcome Patatas, la fête du quarter européen qui veut rassembler les Expats, les Bruxellois et les Immigrés, soit empêchés par la police de continuer à les préparer en raison de l'arrivée de nouvelles vagues de coronavirus, comme la marche prévue pour le 4 avril dans le cadre du BRI-Co de Berchem Sainte Agathe. Ces circonstances de confinement et l'interdiction des événements publics culturels ont cependant ajouté des nouvelles vocations à la MPEVH, proches, cette fois-ci, des organisations de premier ligne. Cela, sans nous empêcher en même temps de continuer à organiser nos activités d'organisation de deuxième ligne, comme le plaidoyer pour amender le pacte européen sur les migrations dans le but de « sauver » les personnes sans-papiers de nouvelles politiques européennes d'expulsion ou comme la participation à la mise en place d'un réseau francophone pour une réelle démocratie participative et/ou directe. Par ailleurs, ces crises sanitaires qui ont frappé tout au long de 2020 ne nous ont pas non plus empêché de tenir une AG importante autour d'une agréable exposition préparée par notre artiste Ibraimohjo Bakirov dans nos locaux sis à Bruxelles 1000, rue d'Arlon 53, car, elle nous a permis de publier au Moniteur belge les nouveaux Statuts de la MPEVH.



11 juillet 2020 - L'AG change les Statuts de la MPEVH

L'AG de 2020 a doté la MPEVH de nouveaux statuts

En plus, à la nouvelle version française de ses statuts, on a ajouté la version néerlandaise. Cela va faciliter la création de la page néerlandophone du site de la MPEVH (Maison du Peuple d'Europe/ Europees Volkshuis). Le but est de faire de la MPEVH une association bilingue, des néerlandophones pourront désormais venir renforcer l'équipe francophone afin d'améliorer la capacité d'analyse et d'action de toute l'association.

La MPEVH n'est pas un ASBL ouverte seulement aux Belges. Elle est ouverte aussi à tous les Citoyen-ne-s européens et Résident-e-s en Europe. En effet, d'après la nouvelle version de nos statuts, peut adhérer à la MPEVH toute personne, indépendamment de son origine européenne ou non-européenne, **qui considère l'Europe comme un bien commun, un espace citoyen à construire**, à améliorer ou à reconstruire. Cet espace doit être un lieu citoyen commun d'émancipation, de droits humains, de bien-être et de participation, **ouvert sur le monde/au monde**. Cela a été inclus dans les statuts afin de permettre aussi à des résident-e-s européen-ne-s de d'être des administrateurs et de participer aux développements des stratégies de l'association. C'est ainsi que Azad, demandeur d'asile depuis plus que 10 ans, est devenu membre du Conseil d'Administration de la MPEVH.



C'est une des premières fois qu'une personne demandeuse d'asile devient administrateur d'une association belge avant que ses démarches administratives soient abouties. Les pratiques de la démocratie participative (consultatives et délibératives) seront désormais mobilisées par la MPEVH afin de permettre à tout le monde, citoyen-ne-s et résident-e-s de participer au développement de la citoyenneté européenne dans une perspective progressiste et dans le respect des principes démocratiques et des valeurs humaines.

En plus, le Conseil d'Administration (CA) sera organisé selon le système collégial. Chaque membre du CA est considéré responsable au même niveau que les autres. Dans une prospective d'organisation circulaire, les titres de président-e, vice-président-e et secrétaire ne seront plus accordés. Le seul titre délibéré sera celui de trésorier-e.

L'adaptation des statuts de la MPEVH à la nouvelle loi sur les ASBL a permis à l'association d'inclure de nouvelles finalités dans ses buts désintéressés.

Désormais, la MPEVH peut, notamment, prêter son concours aux activités d'économie sociale démocratique, de formation et d'insertion sociale. Cela va faciliter à la MPEVH de créer et gérer de projets socialement innovants de cohésion sociale, d'éducation permanente, de formation et d'insertion sociale.



Énumération des actions menées en 2020

Les formations dans le cadre des BRI-Co

Puisqu'il s'agissait de faire démarrer une dynamique, il a été désormais venu le moment de mettre en place une équipe citoyenne trans-quartiers qui mobilise les BRI-Co à venir. Pour cela, deux formations ont été programmées :

- Les 22 et 23 février, de 9h30 à 19h30 : Deuxième formation - test- des Bri-Co
- Le 29 février de 9h30 à 17h30 : Première formation sur les alternatives aux GAFAM et sur la mobilisation des logiciels libres pour mettre les participants aux BRI-Co et les BRI-Co en réseau

Par le biais de ces BRI-Co, il s'agit de mettre en place un processus social et démocratique - pour un espace citoyen. C'est un objectif ambitieux mais faisable qui envisage de permettre pas seulement à celles et ceux qui ont les moyens de participer à la « transition » mais de permettre notamment aussi aux « exclu-e-s » de se transformer en citoyen-ne-s actifs, c'est-à-dire en des citoyen-ne-s pleinement capables, non seulement de faire porter leur voix jusqu'aux décideurs politiques ou de pouvoir proposer des modifications aux projets législatifs et/ou de proposer des projets législatifs nouveaux mais encore plus et surtout, d'être acteurs dans leur territoire, de se réappropriier de leurs espaces communs.

Deuxième formation - test- des Bri-Co

Les premières formations se déroulant à Namur, la deuxième s'est déroulée au DK, le local des Actrices et Acteurs des Temps Présents, Rue de Danemark 70B, 1060, Saint Gilles.

La formation était composée de deux volets, un théorique et un pratique.

Le volet théorique des Bri-Co concerne sa méthodologie permettant, notamment, **d'entrer en contact avec les habitants d'un quartier autour de la question de la « réparation »**, une thématique certes polysémique et très ouverte dans son acception mais qui présente surtout l'intérêt de ne laisser personne de côté.

Il s'agit d'un savoir faire produit des années d'études et d'expérimentations. En effet, de la question : « **Si l'on devait réparer quelque chose demain, par quoi commencerait-on ?** », chacun peut s'en emparer en proposant des exemples de matières et de choses à réparer, des plus triviales et concrètes au plus politiques et philosophiques, ce qui n'est pas vraiment le cas de la question : « Si l'on devait changer quelque chose demain, par quoi commencerait-on ? » qui suppose, pour y répondre, de disposer d'un capital culturel autorisant cette prise de risque politique.



L'horizontalité de la question permet ainsi de rentrer en relation, à partir d'éléments tangibles et objectifs, avec **ces publics précisément en demande et en attente de réponses tangibles et objectives.**



L'aspect pratique a pris la forme d'une pseudo-immersion d'un jour dans un Bri-Co, par la mise en œuvre concrète d'un maximum de caractéristiques du Bri-Co lui-même (organisation et décor du lieu, accueil, partage de nourriture simple mais soignée, dimension esthétique, relations horizontales entre formateurs et participants Cette immersion a fait également l'objet d'un débriefing et d'une analyse.

Pour vous introduire à la formation, qu'est-ce que c'est enfin un BRI-Co?

B.

1. L'acronyme BRI-Co signifie Bureau de Recherches et d'Investigations sur le Commun.
2. Son objet est de créer une recherche commune autour de la question de la réparation, menant à une action concrète dans l'espace commun.
3. Il existe des BRI-Co territoriaux et des BRI-Co thématiques.
4. Les BRI-Co territoriaux concernent des territoires d'environ 5000 personnes, soit la dimension moyenne d'un quartier en ville, d'un gros village en région rurale. Ex. : ceux de Bois-du-Luc, de Saint-Gilles et d'Ixelles.
5. Les BRI-Co thématiques concernent des bureaux, des ateliers, des usines, des écoles ou toute autre sorte de lieux ou d'institutions réunissant des groupes de personnes poursuivant une occupation ou un objectif commun. Ils s'adressent par conséquent à un nombre de participants non défini au préalable. Ex. : ceux des AR du Cesep, à Nivelles et à Genappe.

R.

1. La question générique des BRI-Co est la suivante : « Si on devait réparer quelque chose demain, par quoi commencerait-on ? ». C'est avec et par elle que le BRI-Co organise ses relations avec un quartier ou une structure collective.
2. Le choix de cette question n'est pas neutre. Si l'on posait par exemple la question de ce qu'il faudrait changer demain, le risque serait beaucoup plus grand de se heurter à un refus de réponse : « je ne suis pas qualifié, je n'y ai jamais pensé, je ne me sens pas autorisé à répondre ». A la question de la réparation, en revanche, chacune et chacun est capable d'avancer un exemple, même tout simple, de ce qu'il faudrait réparer (un trou dans la chaussée, un banc cassé, une gouttière qui fuit).
3. Bien entendu, les réparations peuvent être d'ordre matériel, mais aussi relationnel, symbolique, politique, social, environnemental, etc.

I.

1. Un BRI-Co, territorial ou thématique, succède à un acte de traversée, comme une marche.
2. Un BRI-Co se déroule sur une durée moyenne de 3 journées.
3. Un BRI-Co est mené par une équipe (3 personnes au minimum) extérieure au territoire ou à la structure qui accueille le Brico, de manière à privilégier une relation de tiers.
4. Un BRI-Co se déroule, autant que faire se peut, dans un endroit non connoté par des appartenances associatives, sociales, politiques ou culturelles. L'occupation temporaire d'un commerce ou d'un rez-de-chaussée locatif sera, par exemple, privilégiée.
5. Un BRI-Co est un lieu d'accueil qui, même s'il occupe un endroit reconnaissable et identifié dans un quartier, par exemple, apporte la possibilité d'une atypie. Cet endroit reconnaissable ne l'est plus vraiment, car il invite à d'autres postures, à d'autres réflexions et expressions, à d'autres mises en action que celles dont les personnes du quartier ont l'habitude. A ce titre, un BRI-Co est un tiers-lieu.

Co.

1. Un BRI-Co territorial se mène principalement avec des publics invisibilisés, dans des quartiers laissés-pour-compte.
2. Un BRI-Co thématique se mène avec des groupes de personnes qui ne sont pas d'habitude considérées comme des personnes-ressources à l'égard de la recherche menée.
3. Des méthodologies spécifiques et une attention particulière sont mobilisées pour établir des relations aussi horizontales que possible entre tous les acteurs d'un BRI-Co, de façon à installer de la confiance et à autoriser l'audace. C'est pourquoi l'accueil, la décoration du lieu, l'offre de nourriture (simple mais soignée), la contribution d'un.e artiste et d'une création artistique, la posture et le savoir-être des animateurs du BRI-Co sont particulièrement importants.

Première formation aux alternatives aux GAFAM

Il s'agit d'apprendre à mobiliser les logiciels libres et les **plateformes alternatives** aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft).

S

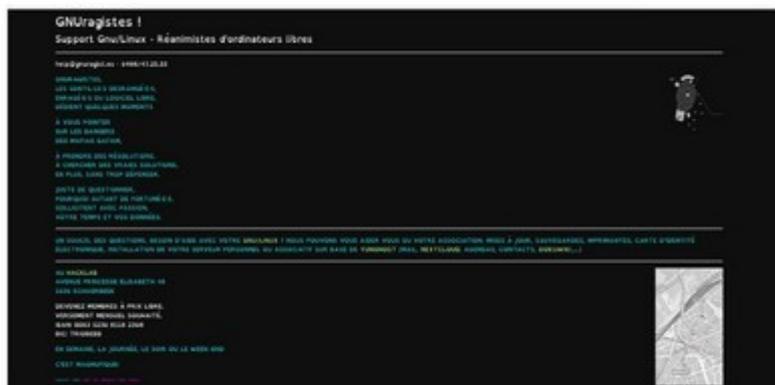
L'inclusion des « exclus » dans ce processus sociale et démocratique sera donc une priorité à mettre en œuvre dans le premier volet de ce processus, celui de la création des BRI-Co et de leur mis en réseau.



Cela, afin que tout le monde puisse participer en partant de son quartier, en se mettant en réseau avec les autres quartiers, en créant une courroie de transmission entre le local et le régional, plus particulièrement au sein d'un « Espace Public Citoyen » à construire, un « Pays dans le pays ».

Cette formation sera ainsi composée de deux volets :

- 1) Connaissance et utilisation des logiciels libres
- 2) Comment mobiliser les logiciels libres pour impliquer les participants aux BRI-Co (y compris ceux et celles qui sont en fracture numérique) et pour mettre les BRI-Co en réseau?



La formation du 29 février, de 10h0 à 15h, au DK, Rue de Danemark 70b, est accessible aussi à ceux et celle qui n'ont pas pu participer à la formations précédente sur les BRI-Co mais qui sont, en revanche, intéressés à mieux connaître les logiciels libres et savoir mieux les maîtriser

la formation sera organisée de la façon suivante:

- on travaille sur un petit exposé sur le logiciel libre (en ligne général que c'est, et pourquoi on a choisi le supporter);
- suivi par un tour de la table sur les idées BRI-Co, pour indiquer aux informaticiens formateurs ou il y a des besoins de logiciels et technologies de communication.
- après on fait une démonstration des outils logiciels (pris dans la collection cloudron ou yunohost) qu'on voit applicable par rapport aux discussions précédentes
- mot final sur l'initiative de GnuRagistes,be comment ils travaillent, quel support peuvent nous fournir et comment ils compte se faire rémunérer.

Les BRI-Co

L'équipe des opérateurs de BRI-Co s'est ainsi trouvée renforcée par l'arrivée de 12 personnes qui ont participé aux formations de fin février. Avec cette force numérique, la MPEVH était donc en mesure de lancer toutes les activités prévues par le projet subsidié.

Cependant, L'année 2020 a été une année spéciale. La poursuite du processus entamé en 2019 prévoyait la réalisation de :

- 1 BRI-Co à Berchem-Sainte-Agathe ;
- 1 BRI-Co à Laeken ;
- Exploration et préparation des BRI-Co à Forest ;
- Consolidation des comités de regard élargi des différents BRI-Co.

Ce calendrier a dû être modifié en raison de la pandémie liée au coronavirus et les confinements plus ou moins déclarés comme tels qui en ont suivi. Le 4 avril 2020 à 14h, nous aurions dû être sur la Place des Coopérateurs, dans la Cité moderne de Berchem Sainte Agathe. Cependant, cette date s'est trouvée incluse dans la période du premier confinement. Le 10 octobre aurait dû être la nouvelle date pour se rencontrer sur la Place des Coopérateurs, notre action respectant pleinement les nouvelles normes sanitaires. Cependant, une semaine avant, de nouvelles mesures gouvernementales encore plus rigides ont été décidées par le gouvernement et, par ordre de police, notre action a été annulée.

Cela ne nous a pourtant pas empêché de continuer à la préparation de nouveaux BRI-Co (Bureau de Recherche et d'Investigation sur le Communs)

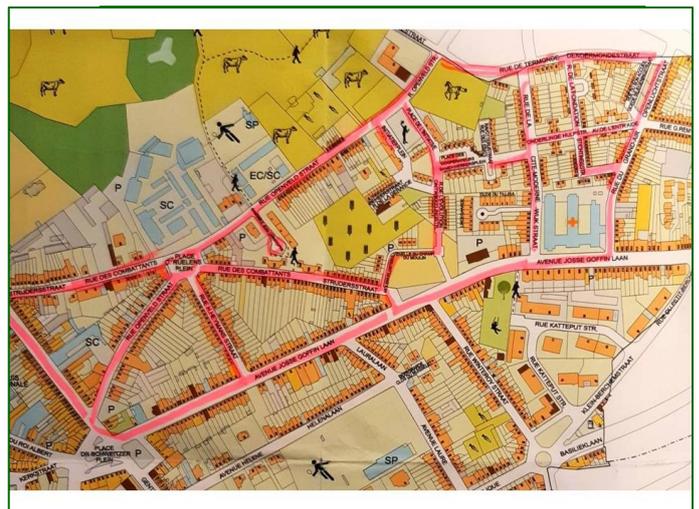
C'est ainsi que la MPEVH a programmé de réaliser dans l'immédiat deux BRI-Co : un à Cité Moderne de Berchem Sainte Agathe et un autre à la Cité Modèle de Laeken.

Le Bri-Co de Cité Moderne

A la réunion du 4 décembre 2019, le comité de regard composé par les associations du quartier autour et dans « Cité Moderne » de Berchem Sainte Agathe avait retenu qu'il y avait moyen pour l'organisation d'un BRI-Co. L'absence, la disparition ou diminution de lieux culturels communs, de commerces à vocation publique ou collective comme les cafés, les restaurants, les guichets de distribution d'argent liquide, les médecins étaient un des critères d'intervention pour mettre en place ce dispositif du « Pays dans le Pays »

Nous avons réunis 5 critères nécessaires et suffisants pour intervenir dans le quartier de cité moderne si on ajoute à cela les quatre critères suivant, :

- 1) l'existence d'un enjeu extérieur potentiellement fédérateur (ou séparateur d'ailleurs) comme la nécessité de grands travaux ou réaménagement urbain,
- 2) une reconnaissance ou une symbolique forte de quartier,
- 3) la présence de comités, de collectifs, d'associations engagés dans la vie du quartier, et,
- 4) la présence d'une personne ou d'un relais déjà connu ou favorablement identifié.



Dans ce cadre, le comité de regard du 4 décembre 2019 avait décidé de périmétrer initialement le quartier aussi que les dates de la marche à laquelle les habitants du quartier seront invités à nous rejoindre ainsi que les dates de réalisation du BRI-Co. En effet, l'organisation du BRI-Co de Cité Moderne a inclus une amélioration dans la méthodologie de ce dispositif du « Pays dans le Pays ».

La nouveauté consistait dans l'organisation de la marche propédeutique aux Bri-Co élargie aux habitants du quartier. Jusqu'à là, dans les BRI-Co précédents, après avoir contacté les associations de quartier et les associations régionales et nationales présentes dans le quartier, une marche était à réaliser ensemble avec les habitants et pas seulement les associations du quartier composant le comité de regard dans le but de présenter à des Actrices et Acteurs des temps Présents les enjeux passés, présents et futurs du quartier.



Cette innovation fait désormais partie de la méthodologie des BRI-Co. Les autres deux BRI-Co prévue à Laeken, à savoir celui du quartier de Cité Modèle et celui de la Maison rouge prévoient déjà l'organisation d'une marche pour présenter le quartier aux opérateurs des BRI-Co venant de l'extérieur en y impliquant les habitants, les mêmes qui seront ensuite invités à participer aux Bri-Co.

Cependant, le 2020 nous avait préparé une très mauvaise surprise, à savoir, l'arrivée du coronavirus sur notre territoire.

C'est ainsi que la marche prévue pour le 4 avril et les BRI-Co prévus 15 jours après, pendant la semaine du 13 avril, n'ont pas pu se faire parce que nous étions en plein confinement.

Nous sommes pourtant resté en contact malgré cela.

Les Gnuragistes (<https://gnuragist.es>), qui nous avaient accompagnés en février, ont continué à nous fournir du support dans notre engagement envers les logiciels libres. Nos ordinateurs sont maintenant équipés d'une distribution gnu/linux et nos outils de bureautique se reposent désormais sur des logiciels libres comme Thunderbird ou Libre Office.

Le serveur qui héberge nos courriels, nos listes de distribution et nos fichiers étant, depuis la création de MPEVH, un serveur qui fonctionne en dehors des GAFAM, les Gnuragistes en ont repris la gestion. Nous poursuivons notre libération de l'hégémonie des GAFAM grâce à des outils comme Nextcloud, Mailtrain, Rocketchat, FreshRSS pour les services en-ligne et des distributions gnu/linux équipées de nombreux outils numériques libres.



C'est ainsi que quand une fenêtre pour réaliser des actions en extérieure s'était ouverte pendant l'été, malgré l'existence des normes gouvernementales très restrictives, nous avons été en mesure d'organiser des activités. L'équipe des opérateurs BRI-Co composée de 8 personnes s'est ultérieurement soudée, les partenariats avec PAC et CAL se sont reconfirmés.

Le 10 octobre 2020 a été programmée et autorisée par la Commune et la police la marche de la Cité Moderne. Afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, la marche devait terminer dans le restaurant du Tennis Club "Hirondelles" de Berchem Sainte Agathe où, Enrico, notre chef, était prêt à faire des miracles pour offrir aux participants des tagliatelle à l'uccelletto. Paul, Carole, Yahan, Mitali, Marie-Goretti, Saïd, Ibrahimhojo, Enrico, Umberto, Michel, Nathalie et Pietro, invitaient les habitants du quartier à les rejoindre pour écouter Olivier et Benoît, nos guides, présenter le quartier et ses enjeux. Cet affiche a été exposé partout dans le quartier et dans les espaces susceptibles d'être fréquentés par les habitants du quartier, comme le CPAS ou l'épicerie sociale. Tout était prêt à partir.... Quand...4 jours avant le 10 octobre, la gouvernement décide des mesures encore plus restrictives et la police nous interdit de réaliser cette marche.



Pendant la période octobre - décembre 2020, il nous restait qu'organiser plusieurs réunions de travail, à distance ou avec les protections prévues par les normes sanitaires gouvernementales, notamment pour garder et vivifier les contacts établis pour la marche de la Cité moderne

Les Bri-Co de Laeken

Le dernier trimestre de 2019 ayant établi la coopération avec l'[ASBL BRAVVO](#) pour réaliser des BRI-Co dans les quartiers de la ville de Bruxelles, le 2020 a été l'année de renforcement de cette collaboration.

C'est ainsi que, pendant la période septembre - décembre 2020, plusieurs réunions de travail ont été organisées en fonction des mesures sanitaires prises par le gouvernement. Par le biais de deux listes qui nous ont été fournies par les médiateurs sociaux de la Cité Modèle (François DEMONTY) et du quartier de la Maison rouge de Laeken (Lionel GALAND), deux comités de regard sont en train de se mettre en place en incluant la totalité des associations de quartier et des associations nationales et régionales présentes dans les deux quartiers. Le but est d'avoir tout mis en place pour quand il y aura la sortie de la crise sanitaire. Cela a été possible grâce au système de visioconférence mis en place en utilisant les logiciels libres.

Par le biais du partenariat établi avec les Gnuragistes.be, la MPEVH a réalisé sa transformation digitale. La MPEVH est en mesure aujourd'hui de proposer son système de visioconférence même aux députés du Parlement européen quand leurs assistants ont du mal à mobiliser les systèmes proposés par les GAFAM

Régularisation maintenant !!!

La MPEVH est née pour être une organisation de deuxième ligne. L'ASBL a commencé ses activités depuis 2014 en visant, entre autres, la mise en place d'outils de démocratie participative et le soutien aux citoyens et aux associations citoyennes actives en premier ligne voulant s'activer pour des **projets liés aux sujets européens**. Cette finalité s'est réalisée par l'organisation d'une formation permanente « plaidoyer citoyen ». Il y est question de transformer des électeurs en citoyens actifs, en apprenant de façon collective à maîtriser les outils de la démocratie participative et du plaidoyer citoyen pour faire pression au niveau de la démocratie représentative.

L'objectif est d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de tous les citoyens et résidents en Belgique, « visibles » et invisibles », et de développer une vision sociale et démocratique de la société européenne. Cette première formation permanente déboutée en mars 2015 s'est focalisée sur les accords de libre-échange. L'évolution de cette formation a amené la MPEVH à agir aussi pour le vivre ensemble, pour la mise en place des outils de démocratie délibérative, dont un parlement citoyen, et à l'engagement actuel pour faciliter à des citoyens invisibles comme les personnes sans-papier d'exercer pleinement leur citoyenneté. C'est dans ce contexte que la MPEVH a promu l'élection d'un porte-paroles des personnes sans-papiers de Belgique à envoyer au Comité Économique et Social Européen.



Quelle organisation, quelle influence pour le citoyen ?

Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen

avec l'auteur Benjamin Sourice

INFO POINT EUROPE 12, Rond-point Schuman



Maison du Peuple d'Europe

Europees Volkshuis



Développer une identité européenne progressiste et démocratique

Voor een progressieve en democratische Europese identiteit

InfEuropa Schuman 14

LES PERSONNES
SANS-PAPIERS
DE BELGIQUE
ÉQUIPE DU PORTE-PAROLE

PORTE-PAROLE
L'équipe du porte-parole est à votre écoute

Nous vous représenterons et porterons votre parole au niveau européen.

Le porte-parole et son suppléant s'attache de presse participent au Forum européen sur la migration (organisé par le Comité économique et social européen (CESE) et la Commission européenne, à Bruxelles, le 9 et 7 mars 2018).

Objectifs

1. La régularisation des toutes les personnes sans-papiers en Europe.
2. L'amélioration des droits des personnes migrantes et réfugiées.
3. La protection judiciaire et administrative des personnes migrantes et réfugiées en Europe.

Personne de contact de l'équipe :

SALIM Rachid
Secrétaire en charge des dossiers
Mamadou1100@mevvh.be
0488 44 44 62

Personne de contact de l'équipe :

AMAL
Secrétaire en charge des dossiers
Amal1100@mevvh.be
0488 44 44 62

CONTACT GÉNÉRAL : info@mevvh.be

PLATE FORME DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS

Le but a été aussi de lui conférer une légitimité à négocier avec les représentants associatifs et politiques des autres États membres, avec les fonctionnaires de la

Commission européenne et avec les eurodéputés à l'établissement de nouveaux droits de résidence européens et pour des normes minimales européennes pour la régularisation des sans-papiers en Europe.



En venant à terme en 2020 la durée du mandat du porte-parole élu, normalement, il y aurait du y avoir les élections d'un nouveau. Cependant, la crise sanitaire avec tous les problèmes logistiques et même de survie alimentaire et du logement que cela a entraîné pour les personnes sans-papiers a rendu le sujet de nouvelles élections hors question.

L'équipe qui était en place a ainsi continue à opérer et elle s'est ainsi trouvé en face du nouveau pacte sur la migration que la Commission européenne venait de publier le 23 septembre 2020 (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1706)

Ce pacte prévoit :

- Ouverture de hots spots dans différents pays UE pour détenir les gens.
- Volonté d'empêcher les personnes d'accéder à l'Europe,
- Renforcement de Frontex.
- 2 axes en matière de retour : axe hot spot et axe interceptions sur le territoire.
- Tendance de la plupart des pays de vouloir une politique européenne, histoire de pouvoir ensuite se cacher derrière et de ne pas devoir assumer eux-mêmes les mesures qu'ils adoptent.



Ce pacte européen prévoit aussi la mise en place d'un fonctionnaire européen qui coordonnera les fonctionnaires nationaux chargés des expulsions. Ce nouveau réseau européen concernera les nouveaux arrivants venant des hot-spots demandeurs d'asile qui reçoivent l'ordre de quitter le territoire ainsi que toutes autre personne qui a reçu déjà l'ordre de quitter le territoire, à savoir les personnes sans-papiers d'aujourd'hui.

Les États membres sont donc en train de mettre en place une machine d'expulsion pour toutes les personnes ayant reçu l'ordre de quitter le territoire, y compris des personnes sans-papiers qui vivent en Belgique depuis plusieurs années et qui ont, par exemple, des enfants scolarisés ou qui ont déjà entrepris un processus avancé d'intégration dans leur pays d'accueil et de déracinement irréversible dans leur pays d'origine.

C'est pour protéger ces personnes-ci que l'équipe du Porte-parole européen des personnes sans-papier a d'abord alerté les différentes communautés de personnes sans titre de séjour en résumant les points les plus importants du pacte européen en anglais, français, espagnol, portugais et arabe.

A la suite d'une formation sur comment se relationner avec les eurodéputés susceptibles de soutenir une politique migratoire plus juste et solidaire, l'équipe a commencé à contacter des députés européens. Le but est de créer une majorité au sein de la Commission LIBE du PE afin d'insérer une norme de non rétroactivité aux futures directives et/ou règlements européens concernés par le retour. Cet amendement pourrait empêcher d'expulser les personnes sans-papiers qui ont reçu l'ordre de quitter le territoire avant que ces directives et/ou règlements entrent en vigueur. Cette activité continue en 2021



La crise sanitaire due au coronavirus, les circonstances de confinement qui ont suivie et l'interdiction des événements publics culturels a ajouté des nouvelles vocations à la MPEVH qui sont, normalement, de compétence des organisations de premier ligne.

Cela s'est manifesté par l mis en œuvre des actions suivantes :

- Don Adriana Longoni pour les squats habités par des personnes sans titre de séjour
- Distribution de colis alimentaires
- Action de soutien aux squats occupés et aux occupations politiques des personnes sans-papiers

Don Adriana Longoni pour les squats occupés par des personnes sans titre de séjour

Madame Longoni, membre effectif de la MPEVH a collecté en deux reprises (pendant l'été pour pour le Noël) de l'argent dans son réseau de fonctionnaires européens et d'Expats européens.



L'argent collecté à été ensuite distribué aux membres de la MPEVH sans-papiers qui vivent dans des squats occupés par des personnes sans titre de séjour. Le critère qu'on a adopté pour partager ces don à été proportionnel aux nombre des habitants des squats concernés. Plus il y avait d'occupants et plus d'argent a été octroyé au membre sans-papier de la MPEVH

Distribution de colis alimentaires

Pendant le premier confinement de 2020, la Fédération des services sociaux (FDSS), a mis en place un projet pour soulager et compléter les dispositifs de crise dû au coronavirus.

Il s'agissait de créer des systèmes d'attention et d'entraide au niveau des rues et/ou de quartier, au plus près des gens, de leurs besoins, de leurs difficultés et de leurs ressources.

Un numéro vert a été mis en place dans le but de coordonner les demandes et de les enchemiser vers des services existants ou vers d'autres citoyen-ne-s du quartier qui auraient fait part de leur disponibilités.

Des membres de la Maison du Peuple d'Europe se sont ainsi mobilisés pour se rapprocher davantage des personnes en besoin ou en difficulté, là où elles vivent, dans leur rue, dans leur quartier, ce qui n'était évidemment pas facile en contexte de ce premier confinement.

Nous aurions pu atteindre le presque 100% des personnes en besoin ou en difficulté si une attention renforcée de voisinage aurait pu se mettre en place en mettant en action une solidarité de proximité.

En synergie avec les Actrices et Acteurs des Temps Présents (AATP) et en se liant à d'autres démarches similaires, la MPEVH a ainsi pu développer un système de collecte de repas chauds là où ils sont produits pour les distribuer ensuite là où il y avait une demande en nourriture.



Il a été question, enfin, de créer par de la convivialité, solidarité, entraide et services non comptables, gratuits, une réparation citoyenne d'une décision politique centrale.

Action de soutien aux squats occupés par des personnes sans-papiers

La MPEVH est membre de la Plateforme des organisations de soutien des personnes sans-papiers. Dans ce cadre, des membres de la MPEVH ont été sollicités pour participer aux négociations des **ouvertures d'immeubles** avec les propriétaires.

Il s'agissait de donner un lit à de sans-papiers qui étaient encore dans la rue avant que l'hiver se déchaînait avec tous les problèmes de santé aggravés par la présence de la pandémie que tout le monde connaît.

La stratégie développée par la MPEVH a été celle de mettre en place des réseaux de citoyens qui habitaient dans les mêmes quartiers où se trouvaient les squats ou les occupations politiques. Il s'agissait de trouver d'abord une ou deux personnes ressources. Ces personnes-ci étaient repérées au sein du réseau de militants pro-migrants que la MPEVH a développé pendant ses activités passées. A ces personnes-ci était ensuite demandé de contacter leurs voisins. En connaissant leur quartier, ces personnes ressources peuvent ainsi facilement s'adresser à des personnes points de repère dans des autres réseaux citoyens qu'elles connaissent.



A savoir des voisins qui ont les contacts d'autres voisins et avec qui ont développées dans le passé des actions citoyennes dans des secteurs qui ne sont pas notamment liés aux migrants, comme par exemple des potagers collectifs ou des repaires cafés...

Ainsi faisant, aux alentours des occupations, il y avait un nouveau réseau de quartier composé par des voisins qui ne faisaient pas partie nécessairement du mouvement de soutien des personnes sans-papiers. Ces nouveaux réseaux ont développés de la solidarité vis-à-vis des occupants, ce qui a permis à ces nouveaux arrivants-ci de s'intégrer tout de suite avec le quartier. Des voisins, par exemple, ont ouvert leur maison à des occupants sans-papiers afin de leur donner accès à leurs douches. D'autres, qui étaient des électriciens, ou des chauffagistes, ou qui avaient des biens à partager, se sont mobilisées afin de permettre aux occupants d'améliorer leur bien-être. D'autres encore, se sont mobilisés pour cuisiner à rotation afin de leur garantir un repas chaud chaque soir jusqu'à quand d'autres voisins ont pu terminer d'équiper la cuisine commune. Cela, a produit aussi des réponses positives de la part des autorités communales en étant ces voisins aussi des électeurs.

A la suite de cette expérience, la MPEVH a proposé à la Plateforme des organisations de soutien des personnes sans-papiers d'ajouter aux stratégie d'action jusqu'à là

adoptées aussi la stratégie de développer des réseaux solidaires de voisinage toutes les fois qu'une nouvelle occupation est envisagée. Cela, en utilisant la méthodologie de mobilisation des personnes ressources du quartier.



Pour une réelle démocratie participative et/ou directe

Malgré la pandémie en cours et dans le but d'envisager une normalité « différente » à sa sortie, plusieurs réseaux associatifs ont foisonné déjà depuis le début de la crise sanitaires, le mois de mars 2020, des initiatives pour replacer les citoyen·nes au cœur des décisions politiques Assemblées citoyennes , composées par des citoyen·nes tiré·e·s au sort, Conseil régional de la transition, assemblée interfédérale de la transition (Forum de la transition), budgets participatifs, commissions délibératives entre citoyen·ne·s et parlementaires... Plusieurs collectifs construisaient des propositions de dispositifs concrets, quelques élu·e·s en ont mis d'autres, des cartes blanches et pétitions commençaient à circuler...

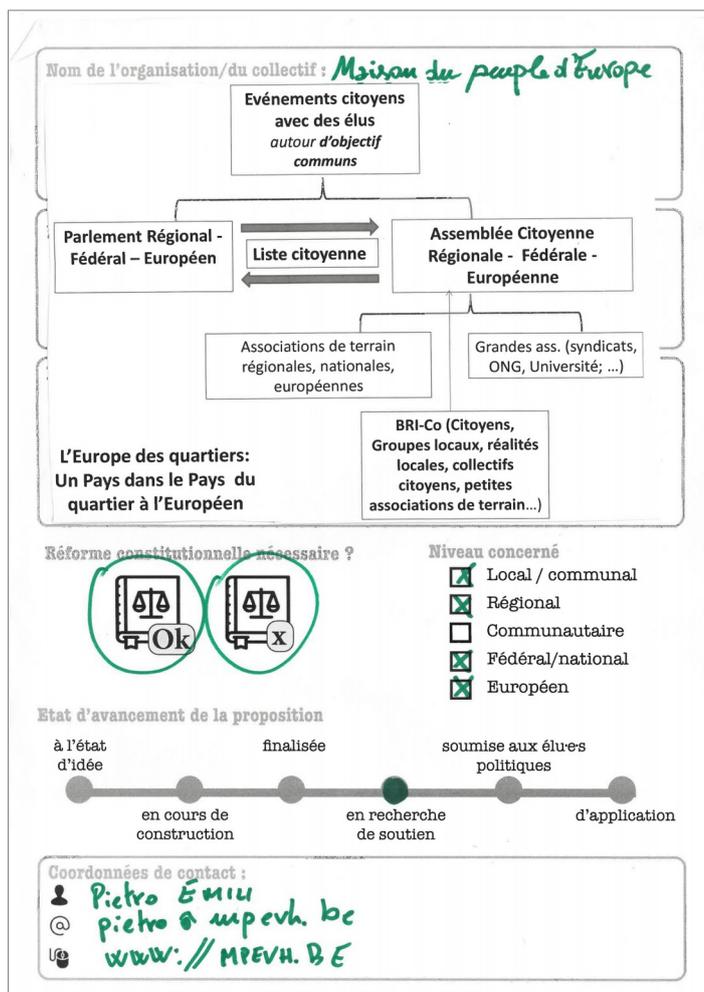
En juin 2020, dans le but de mettre toute cette énergie en synergie, quatre associations, Periferia aisbl, Reboot Democracy asbl, PAC asbl et MPEVH, se sont retrouvées autour d'un double constat commun :

1. les enjeux démocratiques préoccupent de plus en plus les acteur·trice·s de la société civile dont plusieurs sont porteur·euse·s de nouvelles propositions et dispositifs ;
2. pour appuyer ces enjeux et propositions, pour économiser les énergies et être plus efficient, pour faciliter les alliances et soutiens...il semblait important de permettre à ces citoyen·ne·s de se rencontrer et se connaître davantage.

Un de nos questionnements de départ était notamment se sentir s'il y avait un intérêt à mettre sur pied un « réseau de plaidoyer politique », à savoir un regroupement de tou·te·s ces acteur·trice·s qui soit en mesured'adresser des revendications communes aux élu·e·s politiques soit à travers un plaidoyer soit en mettant en place les bases d'un autre système démocratique.

L'enjeu à été de parvenir à se soutenir les uns les autres, à s'élargir aux néerlandophone de Bruxelles afin de se donner du poids, à capitaliser nos avancées, à faire alliance pour se faire entendre du plus grand nombre.





Il s'agissait de se retrouver pour envisager la manière de porter collectivement les revendications et propositions d'une démocratie citoyenne, tout en permettant à chacun-e de poursuivre sa construction en toute autonomie.

Puisqu'il était désormais plus que grand temps que les citoyens européens sortent de la léthargie & reprenne le leadership mondial de la lutte contre toutes les formes de l'injustice & du déficit démocratique de ce siècle naissant... notre projet prévoyait de mettre en place un réseau de plaidoyer politique pour une réelle démocratie participative et/ou directe.

Vingt-cinq collectifs et organisations ont pris part à une rencontre organisée à Louvain la Neuve le premier octobre 2020, malheureusement limité en termes de nombre de personnes vu le contexte sanitaire.

En amont de la rencontre, tou-te-s les participant-e-s ont répondu à un questionnaire afin de partager leur constats, propositions et écueils rencontrés.

Ces informations ont été rassemblées et structurées pour faciliter les échanges lors de la rencontre.

C'est ainsi qu'à la suite de cette rencontre, [plusieurs actions concrètes](#)¹ ont été coordonnées et appuyées par certains d'entre nous. Un exemple est le [doku wiki](#)², outil en ligne de partage de ressources que nous utilisons et alimentons ensemble. D'autres initiatives ont émergé au-delà de notre réseau. Un nouvel atelier dans le cadre du festival Maintenant 2021 permettrait notamment d'échanger au sujet de ces actions et d'élargir notre cercle au delà des 30 participants autorisés en 2020. En effet, les limites imposées par la pandémie en 2020 ont de bonnes chances d'être levées. Actuellement, il y a un nouveau réseau composé de 30 associations et réseaux associatif qui organisent ensemble cette prochaine rencontre où sera invité la totalité des associations et réseaux associatifs belges du secteur de la démocratie, de langue néerlandophone, francophone et allemande.

1 <https://docs.google.com/document/d/1pDxt3xWhwZlhKfz0JqvUiyjCVRvJCU8GNPYaVocyi8/edit?userstoinvite=jaimerose9@gmail.com&ts=603d04aa>

2 <http://www.demopart.be/dokuwiki/doku.php>

Le projet « Tou-te-s à Table »

Le projet « Tou-te-s à Table »" veut être plus qu'un simple restaurant, c'est l'occasion de faciliter des rencontres entre les différents habitants visibles et invisibles (voir plus bas description public visibles et invisibles).

Le projet est né, au sein de la MPEVH de la rencontre entre les constats en matière de cohésion sociale et de précarité, sa situation « sociologique » et ses ressources internes.

Réunissant tous ses ingrédients dans une même marmite, le projet « Tou-te-s à table » s'inspire des restaurants sociaux et des entreprises d'économie sociale.

Par cette expérience innovante, la MPEVH aimerait que l'ensemble de la population, sans discrimination sur base des revenus, puisse interagir, et que les citoyens invisibles retrouvent leur dignité. C'est pourquoi la MPEVH ambitionne de tisser et raffermir des liens d'appartenance à une même et unique communauté humaine. Il s'agit, donc, de mettre en place un restaurant social où tout le monde sera sur un même pied d'égalité en matière gastronomique.

Ce restaurant aura pour but d'offrir une réelle opportunité culinaire à toute personne (de n'importe quelle catégorie économique et socio-culturelle), de pouvoir dîner et souper dans un ambiance socialement chaleureuse. Il va sans dire que, parmi les invisibles, au delà des personnes sans-abris ou sans-papiers, nous incluons toutes les âmes tombées dans la solitude et la marginalisation sociale qui veulent s'en sortir mais qui n'ont pas les moyens.

Grâce à ce projet, l'association La MPEVH souhaite se concentrer aussi sur l'insertion socio-professionnelle de celles et ceux qu'elle forme aux travers de l'élaboration de ce projet, le restaurant citoyen accorde autant d'importance aux rencontres et pratiques de citoyenneté et à la cohésion sociale qui se joueront entre clients dans la salle et en amont.

Les citoyens visibles pourront savourer des spécialités culinaires de haute cuisine, et nous inviterons tous les citoyens invisibles à nous rejoindre dans cette fête gustative.

Cela signifie beaucoup pour ces derniers, car dans leur vie quotidienne souvent marginalisée, ces personnes n'ont que rarement voire jamais la possibilité de pouvoir goûter à des plats raffinés dans une ambiance accueillante et festive.

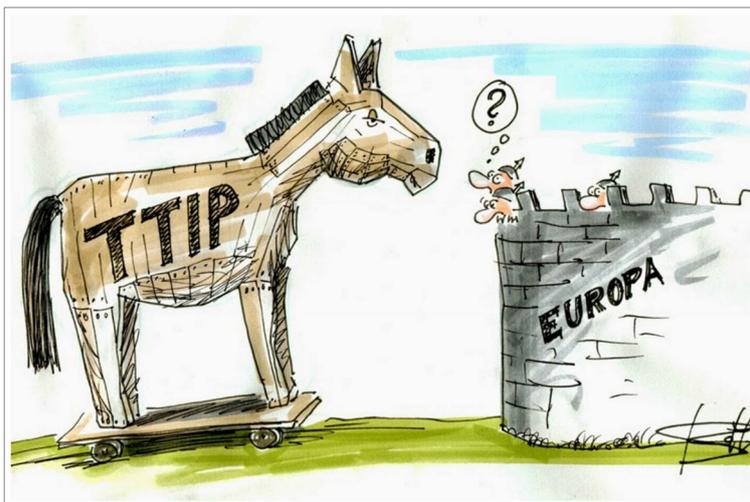


Climat & Accord de libre échange

Participation de la MPEVH à la Coalition belge pour le Climat

Membre depuis 2019 de la Coalition belge pour le climat, la MPEVH a continué pendant 2020 à se battre contre les projets de traité de libre échange qui constituent les armes des firmes multinationales pour pénétrer tous les marchés (déverser leur produit), déréguler l'économie (concurrence déloyale), baisser les normes sociales et environnementales en jouant la concurrence entre les états, le « libre choix » du lieu d'implantation qui offrira le moins de contrainte possible pour les multinationales (impôts, droits du travail, normes environnementales, droits humains).

Les enjeux des traités de libre échange signés entre l'UE et d'autres régions permettent le déploiement des stratégies de localisations des multinationales là où c'est le plus avantageux pour elles, leurs stratégies d'exportations vers les pays de l'UE, qui sont elles-mêmes favorisées par le principe de « la libre circulation des marchandises au sein de l'UE ». La politique belge concernant le commerce internationale est fortement limitée par ces accords, pourtant la Belgique est contrainte de réduire ses émissions de GES.



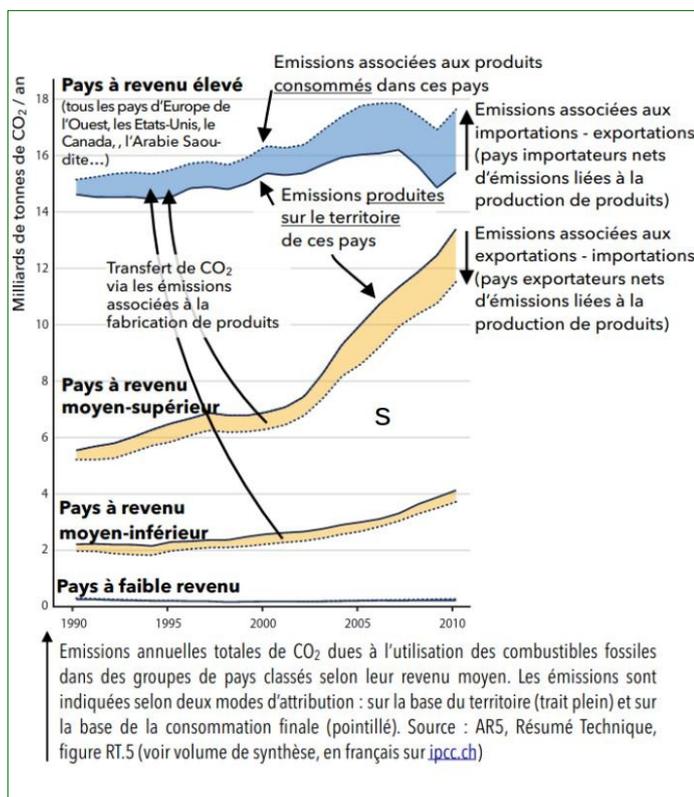
Or, l'empreinte écologique (dont le bilan carbone) de la Belgique concerne également les importations de produits provenant d'autres pays. La MPEVH a ainsi demandé à la coalition belge pour le climat que la Belgique prenne en compte à sa juste mesure le carbone importé (plus du double du carbone émis sur le territoire (voir NB2), par le truchement d'une évaluation correcte du bilan carbone des produits importés que nous consommons, mais aussi d'en tirer toutes les conclusions en termes de politiques contre le réchauffement climatique, politiques commerciales internationales, de traité de libre échange, etc.



NB 2. D'après le traitement HCC 2020 (Chiffre Banque Mondiale), en 2012, les émissions importées en Belgique étaient déjà de plus de 8 tonnes d'équivalent CO2 par habitant, plus que les émissions directes des ménages et les émissions liées à la production intérieure hors exportation. Hors depuis 2012, proportionnellement, les émissions importées ne cessent d'augmenter. Donc il faut se centrer prioritairement sur ce problème.

ANNEXE : PAYS RICHES ET IMPORTATIONS : LA FACE CACHÉE DU CARBONE IMPORTÉ DANS LE CADRE DES ACCORDS INTERNATIONAUX. Extrait de la lettre numéro 9 rédigé par l'équipe de Jean Pascal **Van Ypersele** (1) :

« La comptabilité des émissions qui a été développée dans le cadre des accords internationaux sur le climat ne détermine pas l'empreinte carbone : elle comptabilise les émissions directes des activités qui ont lieu sur un territoire donné, tel qu'un pays. Cette comptabilité « territoriale » inclut les émissions dues à la production industrielle même si le produit est exporté, mais pas les émissions « indirectes » générées par la production à l'étranger de produits importés. La figure ci-contre montre que dans les pays à revenu élevé (au niveau mondial), les émissions qui se produisent sur le territoire de ces pays (trait plein) sont plus faibles que les émissions associées aux produits qui sont consommés dans ce pays (trait pointillé). La différence vient du commerce international : dans les pays 'riches', les importations représentent davantage d'émissions que les exportations



(1) « Plateforme Wallonne pour le GIEC 2018, lettre numéro 9 », Document révisé le 24/2/2019: correction d'une inversion dans la numérotation des références 4 et 5 à la page 5. Rédaction : Jean-Pascal van Ypersele. Philippe Marbaix, Bruna Gaino dessins réalisés et offerts à la Plateforme par Philippe Martin/Editeur responsable : D. Perrin, AWAC, avenue Prince de Liège 7, 5000 Namur.

Annexe : historique des luttes de MPEVH contre les Traités de Libre Echange

Conformément à cet avis, la Wallonie n'aurait plus de raison de ne pas ratifier le CETA. Cette décision est aussi déterminante pour la survie d'une Cour multilatérale de règlement des litiges entre investisseurs et Etats.

Le chapitre 8 du CETA prévoit l'introduction d'un nouvel organe, l'Investment Court System (ICS), chargé de trancher les litiges. Contrairement au système d'arbitrage privé prévu dans de nombreux traités commerciaux (ISDS), il s'agit d'un système public, censé répondre aux craintes de conflits d'intérêts que soulève l'arbitrage privé. Substantiellement, d'après la MPEVH et ses partenaires c'est une forme différente de système de l'arbitrage, une sorte de justice parallèle, indépendante des cours et tribunaux. Or, cet arrêt, n'aura pas comme conséquence de graver dans le membre la primauté de la juridiction arbitrale sur la Cour européenne de justice?!...

L'arrêt de la Cour européenne de justice n'oblige en rien les Parlements wallons et bruxellois à donner leur assentiment pour la ratification du CETA: D'ailleurs Paul Magnette a dit " qu'en l'état ce traité restait inacceptable". En attendant le CETA reste en vigueur en vertu du principe "d'application provisoire". Pour mettre fin à cette situation il faut que les Parlements wallons et bruxellois - au moins l'un des deux - votent une motion rejetant la ratification de ce traité.

Note sur la ratification du CETA

Dans le passé, nous avons connu des mobilisations populaires importantes contre le CETA et le TTIP (TAFTA) auxquels tous, nous avons participé activement.

Depuis un certain temps, nous constatons que la contestation a perdu de son entrain alors que le problème reste entier.

Récemment, l'Assemblée nationale française a ratifié le CETA. A l'occasion de cette ratification nous avons constaté que l'opposition à ce traité (de même qu'au MERCOSUR) restait très vive chez nos voisins.

En Belgique, le parlement wallon (de même que le parlement bruxellois) n'a pas encore ratifié le CETA. Les élections du 26 mai ont amené à ces parlements une majorité (PS, Ecolo, PTB, DEFI et éventuellement CDH) opposée à la ratification du dudit traité (et fort probablement à celle du MERCOSUR et d'autres de même acabit). Dans une récente interview publiée dans le monde électronique du 16 juillet 2019, Paul Magnette jugeait que « à ce stade, le CETA n'est pas acceptable ».

Il est donc grand temps qu'une mobilisation d'envergure reprenne afin d'épauler et d'activer la majorité anti-CETA (et anti traités de libre échanges) latente aux parlements wallon et bruxellois



PARTICIPATION DE MPEVH A LA COALITION BELGE « STOP UE MERCOSUR »

PROJET D'ACCORD COMMERCIAL UE-MERCOSUR : QUID DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AU SUD COMME AU NORD ?

Les impacts des importations sont également importantes en ce qui concerne notamment les échanges entre l'UE et les pays du Mercosur

Le projet d'accord UE-Mercosur va augmenter les importations, favoriser la violations des droits de l'homme, la déforestation, la violation des droits des peuples indigènes, l'accaparement des terres par l'Agrobusiness au Brésil, les émissions de gaz à effet de serre . Selon la MPEVH, la Belgique doit se positionner également concernant cet accord. Le positionnement de la Belgique concernant cet accord de libre échange aura donc un impact carbone et un impact concernant le respect des droits humains. **Ce positionnement a conduit la MPEVH a faire partie de la coalition Stop UE Mercosur dans le but d'utiliser les moyens démocratiques** à la fois pour faire valoir la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux d'un tel accord (dont **violation des droits humains**), et pour que, eu égard à ces impacts, l'accord soit rejeté. Il s'agit pour MPEVH de :

- **Etre solidaires avec les peuples indigènes du Brésil mis sous pressions par le secteur agro-extractiviste brésilien appuyé par le Président Jair Bolsonaro** . Les actions de violations des droits de l'homme vont être directement favorisés par le projet d'accord de libre échange.
- **Défendre le principe d'autodétermination des peuples indigènes.**
- **Valoriser les études qui montrent les impacts sociaux et environnementaux de ce projet d'accord.**



Dans ce contexte, une collaboration avec l'asbl Vitasbl est envisagée en 2021 pour la rédaction et la valorisation des études sur les impacts sociaux et environnement du projet d'accord de libre échange UE-Mercosur, rédaction d' articles, de communiqué de presse. Selon les études portées par cette asbl, les **exportations du Mercosur vers l'UE pourraient atteindre en 2030 plus de 30 millions de tonnes de soja**, plus de 300 000 tonnes de **viande de bœuf**, (maïs, canne à sucre, agrocaburant, etc), soit une empreinte écologique (de la production de ces produits agricoles sensibles) en superficie de plus de **180 km²** et contribuer ainsi à une **déforestation importante de plus de 50 000 km²** dans cette région d'Amérique du Sud (plus que la superficie de la Belgique) , **l'expulsion des peuples indigènes** de leurs terres ancestrales dans l'Amazonie brésilienne. **MPEVH est solidaire avec les peuples indigènes d'Amazonie au Brésil, par solidarité entre les peuples.**

Nécrologie

Jean-Philippe Cornélis, membre de la MPEVH est décédé le 19 juillet 2020, a été le **coordinateur** du Forum civique Créatopia en Anthropologie à l'UCL conçu afin d'aider les citoyens à mieux comprendre



les problèmes civiques auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne et aider les gens à faire leurs propres choix responsables et libres.

Pour lui, les êtres humains et leurs civilisations sont impliqués dans un parcours interactif à quatre dimensions pour construire une notion de réalité et de donner du sens :

- a) Découvrir le sens dans les lois de la nature ;
- b) Donner du sens à sa propre vie personnelle ;
- c) Partager et construire du sens ensemble ;
- d) Appréhender le monde transcendantal du sens : la liberté de croire ou de ne pas croire aux Dieux et aux mythologies fondatrices étant l'un des droits fondamentaux de nos civilisations, confirmé dans nos constitutions, et évitant ainsi les guerres et troubles religieux (monde transcendantal).

C'est Jean-Philippe, par son implication et ses activités, qui a permis à la MPEVH de se doter d'une charte. La MPEVH remercie.